

## Règlement du RALLYE KALLISTE 2021

### Article 1

Le club Anciennes Automobiles Ajacciennes organise une promenade de voitures de collection dénommée 32ème Rallye KALLISTE du 19 au 26 septembre 2021.

### Article 2 Comité d'organisation :

Relations concurrents Joseph TRICANTI 06.14.29.40.97  
Président Michel BORONAT 06.81.50.90.03  
Secrétaire Henry ALAMERCERY 06.85.93.42.21  
Trésorière Chantal SICART 06.88.21.19.42  
Membres actifs : François DORE 06.68.93.03.61  
Julien SICART 06.08.18.79.24  
Jeannot FOLACCI 06.83.81.17.00

### Article 3 : Obligations

Les participants devront se conformer rigoureusement aux prescriptions du code de la route, des arrêtés des villes et des localités traversées, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

### Articles 4 : Véhicules admis

Le nombre des véhicules admis est de 35 au maximum, en suivant l'ordre des dates d'inscription. Le rallye est réservé aux véhicules de plus de 30 ans (tous modèles, toutes catégories).

Certains véhicules ayant un caractère exceptionnel pourront cependant être admis.

Les véhicules devront être en parfait état de fonctionnement, les routes Corses étant particulièrement sinueuses, les déclivités importantes, les freins et transmissions seront mis à rude épreuve.

### Articles 5 : Équipages

Les équipages peuvent être composés de 1,2,3 ou 4 personnes.

### Articles 6 : Droits de réservation et d'engagement

Les demandes de réservation et d'engagement dûment remplies seront reçues dès parution du présent règlement, accompagnées du règlement d'arrhes de 1800€ par chèque ou par virement établi à l'ordre des Anciennes Automobiles Ajacciennes et du règlement signé.

Le solde avant le 31/07/2021. Toute demande de réservation et d'engagement non accompagnée des droits correspondants sera refusée.

Pour les concurrents étrangers, un virement bancaire sera demandé.

Toutes les demandes de réservation et d'engagement seront soumises, dès leur réception, au comité d'organisation chargé d'étudier leur recevabilité et de déclarer close la liste d'engagement.

La date limite des inscriptions fixée au 20 juin 2021 est donnée sous toutes réserves en fonction des inscriptions reçues et acceptées.

Les prestations hôtelières seront du même ordre pour tous les candidats.

Les organisateurs ont le droit d'accepter ou de refuser un engagement, d'annuler la manifestation ou d'y apporter les modifications nécessaires sans avoir à en donner les raisons.

Toutes les pièces et droits d'engagement comprennent la prise en charge au départ de Marseille jusqu'au retour à Marseille après le rallye, voyage en bateau compris (sauf repas à bord des navires).

### Article 7 : Assurance

Conformément aux prescriptions des décrets des 10/10/65 et 20/10/58 et des arrêtés des 01/12/59 et 02/07/69 les organisateurs assurent avoir souscrit une police d'assurance pour garantir en cas d'accident, d'incendie ou d'explosion survenus au cours de l'épreuve, les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber aux organisateurs et aux participants du fait des dommages corporels ou matériels causés aux spectateurs, à des tiers ou aux concurrents eux-mêmes.

Il est rappelé à tous les participants du rallye Kalliste 2021 les dispositions de la sécurité routière relatives à l'alcool au volant : « il est interdit de conduire avec un taux égal ou supérieur à 0,5g par litre de sang ». En conséquence les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non respect de ces prescriptions.

Lors d'un dépistage positif, tout contrevenant s'expose à de lourdes sanctions pouvant entraîner l'annulation de sa participation à l'épreuve.

### Article 8 : Publicité

Les organisateurs peuvent prendre des accords avec les sponsors de leur choix et apposer leurs marques sur les plaques portant les numéros des concurrents. Ces plaques ainsi que le N° concurrent devront être apposés sur le véhicule. A l'inverse, il est interdit aux concurrents de faire figurer sur leur véhicule ou sur eux même une publicité autre que celle décidée par les organisateurs sans accord de ces derniers. Cette autorisation est également nécessaire pour tout photographe ou cinéaste désirant prendre photos ou films dans un but commercial.

### Article 9 : Déroulement de la manifestation

Le rallye Kalliste est une randonnée touristique, le conducteur de chaque véhicule reçoit un carnet de bord avec itinéraire détaillé (road book) portant le kilométrage et les indications de navigation.

Les concurrents se conformeront aux indications du programme et devront suivre scrupuleusement l'itinéraire établi faute de quoi ils se mettraient hors manifestation et ne seraient plus sous la responsabilité des organisateurs, et ne bénéficieraient plus de l'assistance du rallye. « l'assistance offerte consistant à ramener le véhicule du lieu de la panne au lieu de l'hébergement »

Ils s'engagent à respecter les règles de prudence et de courtoisie qui sont la tradition au Club 3A.

### Article 10 : Réclamations – Suggestions

Ce rallye se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera admise. Du fait de son adhésion, chaque participant s'engage à respecter les règles du présent règlement et à accepter de se conformer aux décisions des organisateurs.

Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs et leurs décisions seront sans appel.

Toutes les suggestions positives sur l'organisation seront acceptées, surtout si elles sont formulées avec humour et calme.

### Article 11 : Équipements et documents obligatoires.

Les participants devront présenter permis de conduire, carte grise, attestation d'assurance, et contrôle technique de leur véhicule, ainsi qu'un extincteur, gilets fluo, roue de secours aux commissaires. Il est rappelé que les plaques minéralogiques devront être lisibles.

### Article 12 : Annulations

Toute annulation survenue moins de quarante jours avant la date de départ entraînera une retenue totale du montant des frais d'engagement, et de 50% avant ces quarante jours. Il est fortement conseillé de prendre une assurance annulation, facilement sur internet du type Assur Travel.

Nom et Prénom :

« lu et approuvé le » et « signature »